

Décisions CAS 22/01/2025

1. *Ratification de l'accord sur la prolongation des prestations réduites pour raisons médicales de **Madame A. D.**, attachée statutaire, depuis le 28 décembre 2024 jusqu'au 28 mars 2025 à concurrence de 60%.*
 2. *Prolongation de la désignation de **Madame C. Q.**, éducatrice chef f.f. contractuelle (niveau B5), aux fonctions supérieures de directrice de la Cité Asselbergs (niveau A4), et octroi de l'allocation correspondante pour une période de six mois, éventuellement prolongeable, à partir du 1er mars 2025, par la conclusion d'un avenant au contrat de travail.*
 3. *Accord de principe pour l'engagement d'un.e attaché.e sous contrat à durée indéterminée à temps plein, à partir du 23 janvier 2025 au plus tôt, au sein du service du Patrimoine.*
-